Projet pour l'Orne à l'horizon 2020

L'ORNE
Conseil Général

Avancer, c'est notre nature

Sommaire

Rappels méthodologiques Page 2

Essai de diagnostic Page 3

Un projet pour l'Orne

I – L'économie : la priorité des priorités Page 10

1) L'Orne prospère
2) L'Orne touristique
3) L'Orne agricole
4) L'Orne accessible

II – Le progrès pour tous : quelle offre de services aux Ornais ? Page 14

1) L'Orne qui abolit les distances
2) L'Orne, en pole position sur l'enseignement et l'apprentissage
3) L'Orne, championne de l'insertion par le travail
4) L'Orne au service de ses personnes âgées et handicapées
5) L'Orne culturelle
6) L'Orne sportive

III – Un cadre de vie favorable Page 20

1) L'Orne, une richesse environnementale
2) L'Orne, une ambition pour le logement
3) L'Orne, terre d'accueil pour les médecins
4) L'Orne qui protège sa ressource en eau
5) L'Orne, leader de la filière bois
6) L'Orne, un « territoire propre » par excellence

IV – Le développement de nouveaux modes d'actions Page 26

1) S'affranchir des contraintes des limites départementales
2) L'Orne, une notoriété renforcée
3) L'Orne, des partenaires unis
4) L'Orne qui anticipe

Conclusion Page 27

Le Conseil général de l'Orne a décidé, lors de sa Commission permanente du 16 décembre 2005, de lancer une réflexion élargie sur l'avenir à long terme du département.

Cette réflexion ne s'inscrit, ni dans la réalisation d'une planification coercitive, ni dans une volonté de programmation financière.

L'objet de ces travaux, avant tout collectifs, est d'apporter un espace commun de propositions suite à un diagnostic prospectif.

Pour ce faire et après une mise en concurrence, un accompagnement de cette réflexion a été confié au cabinet ProGective. Cette réflexion s'est articulée autour d'un comité de pilotage composé du Président du Conseil général, des Vice-présidents et des Présidents de Commissions. Le comité de pilotage s'est mis à l'œuvre parallèlement à une analyse technique opérée par un groupe interne constitué du Directeur général et des Directeurs de pôles. Dans cette configuration ouverte sur un débat contradictoire, le projet, qui vous est présenté, a pris corps pour solliciter ensuite une lecture plurielle auprès des principaux partenaires du Conseil général.

La confrontation renouvelée de l'épure initiale aux regards croisés des uns et des autres conforte une réelle valeur ajoutée, indispensable à la construction d'une telle démarche. Merci à toutes et tous de votre saine et constructive contribution qui assure au Projet pour l'Orne à l'horizon 2020 une transversalité et une complémentarité certaines.

C'est dans le cadre de cette synergie bien comprise que nous pouvons envisager sereinement un

Projet pour l'Orne à l'horizon 2020

Le Président du Conseil général,

Gérard BUREL

L'approche conduite collégialement s'appuie, dans un premier temps, sur une lecture partagée d'un diagnostic mettant en relief les tendances essentielles et actuelles qui se dégagent d'une analyse circonstanciée du territoire départemental. Sans exhaustivité mais avec une volonté marquée de proposer un horizon à long terme (15 à 20 ans), ce diagnostic offrira l'opportunité, dans un second temps, de fixer quelques critères pour envisager une définition de priorités.

Centrant ce diagnostic sur les habitants ornais, les enjeux de demain révèlent plusieurs dimensions à conjuguer pour construire le meilleur avenir pour notre département : les défis démographiques et économiques (**I**), l'effort de solidarité (**II**) et la valorisation des richesses territoriales (**III**). Sans omettre l'exigence des moyens, ce diagnostic se conclura sur les capacités prospectives d'actions (**IV**) de notre collectivité territoriale.

1°) La structure démographique de la population ornaise

Selon les chiffres de l'INSEE issus des recensements des années 2003 et 2006, le département voit sa population se stabiliser aux alentours de 293 000 habitants. Mais, cette situation s'accompagne d'un changement dans la répartition des classes d'âge. En effet, le nombre des personnes âgées au-delà de soixante ans s'accroît de 9 139 habitants, alors que la part des moins de 20 ans diminue de 11 661 habitants.

En 2004, la population ornaise représente 0,49 % de la population française.

La population rurale représente près de 55 % de la population et se répartit sur 474 communes rurales. La population urbaine se concentre sur 14 unités urbaines constituées par 31 communes.

La densité de la population est de 48 habitants au km². Cette densité reste la caractéristique d'un territoire à dominante rurale avec des pôles urbains de taille moyenne.

Le but de l'enjeu « Relever les défis démographiques » est de rendre l'Orne plus attractive, notamment pour la population de jeunes actifs, en développant principalement l'enseignement, les pratiques sportives, l'offre culturelle, et en améliorant les services de proximité.

Cette démarche volontaire s'inscrira évidemment en tenant compte de la situation économique du département et de sa capacité à financer le maintien et la création des emplois.

L'Orne a un taux de chômage de 7,8 %, inférieur à la moyenne régionale (8,2 %) et nationale (8,6 % de la population active au quatrième trimestre 2006). Cette situation favorable doit conduire le Département à poursuivre et amplifier l'effort en faveur de l'emploi.

2°) Un tissu économique spécifique, avec une forte proportion d'emplois industriels et agricoles

L'Orne fait apparaître une forte présence de l'emploi industriel (environ 30 % de la population active, contre une moyenne nationale de 20 %) et de l'emploi agricole (7 %, contre une moyenne nationale de 3 %).

Les secteurs principaux de l'industrie sont la plasturgie, l'automobile, l'agroalimentaire, l'industrie graphique, ainsi qu'un nombre important de petites entreprises dynamiques, dans la métallurgie, les machines et équipements électriques et électroniques. De plus, l'artisanat est une forte source d'emplois.

En terme d'évolution démographique, l'Orne devrait connaître, comme au niveau national par l'effet du papy-boom, des départs en retraite fortement marqués dans les 10 ans à venir, pour les dirigeants d'exploitations agricoles, les responsables des services et de l'artisanat, les cadres des PME,…

Dans le même temps, fortement liée à l'industrie agroalimentaire, l'agriculture est essentielle pour l'emploi dans l'Orne avec 10 000 équivalents temps plein familiaux ou salariés.

En effet, l'industrie agroalimentaire constitue le premier pôle d'emplois industriels du département, avec 4 400 emplois, qui représentent 18 % de ce secteur d'activité. La part d'emplois de l'industrie agroalimentaire dans le secteur industriel est le double de la moyenne nationale.

Spécificité ornaise, le Département se place au premier rang national pour l'élevage des pur-sang et des trotteurs. L'élevage équin est historiquement important dans l'Orne et représente 2 300 emplois dans le département.

Au regard des secteurs primaires et secondaires, le secteur tertiaire s'est développé ces dernières années s'engageant dans le mouvement national et européen de tertiarisation de l'économie. Entre 1995 et 2004, le secteur des services a vu son nombre de salariés croître de près de 27% devenant ainsi le premier secteur du département (environ 60 % des actifs). Les secteurs les plus dynamiques sont ceux des nouvelles technologies de l'information et de la communication, ainsi que ceux de la santé et du social.

3°) Une situation à renforcer

L'Orne subit de la même façon que les autres territoires français un phénomène de désindustrialisation, qui semble s'accélérer dans un mouvement international de globalisation des échanges économiques.

Dans le même temps, le secteur agricole est lui aussi exposé en termes d'emplois. D'une part, le vieillissement de la population et la hausse des prix du foncier pourraient pénaliser l'installation des jeunes agriculteurs et d'autre part, la politique agricole commune (PAC) devrait induire de profonds changements jusqu'à sa disparition quasi annoncée en 2013.

Ces secteurs, qui représentent actuellement 40 % des emplois, devront se renforcer pour mieux s'armer face aux évolutions de demain.

4°) Agir en faveur de l'emploi

Même s'il ne dispose pas de compétences obligatoires dans ce domaine, le Conseil général doit relever cet enjeu crucial et réagir pour conserver et créer des emplois, face à une situation économique en perpétuel mouvement.

C'est ainsi que le Département a réalisé des efforts importants ces dernières années en termes d'infrastructures pour maintenir et attirer des entreprises. A titre d'exemple, la couverture haut débit et GSM de 96 %, voire plus, du territoire départemental, la modernisation du réseau routier, avec la création de l'autoroute A28, bientôt l'A88 et l'aménagement de zones d'activités… confirment la volonté du Conseil général de tout mettre en œuvre pour soutenir, au mieux, l'avenir économique du département.

Parallèlement, il aide également les entreprises existantes à renforcer leur compétitivité sur les marchés national et mondial, tout en s'appuyant sur les filières d'excellence de l'Orne. Dans cette optique, le Département joue notamment la carte du cheval, filière en plein développement, aussi bien sur le volet élevage que sur le volet tourisme.

Le Département de l'Orne s'engagerait également à assumer un défi majeur sur le plan de la cohésion sociale et de la solidarité.

1°) Les principaux axes de la solidarité

Aujourd'hui, ce sont au total près de 10 000 Ornais qui vivent de la solidarité nationale et départementale. A l'heure actuelle le nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) dans le département de l'Orne (5 700 allocataires pour 9 000 à 10 000 bénéficiaires) est légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Représentant une part de plus en plus importante de la population ornaise (22,4% en 1990, 25% en 1999 et 28% prévus en 2010), les personnes âgées doivent aujourd'hui faire l'objet d'une attention accrue pour répondre à leurs besoins spécifiques : maintien à domicile, aide à la personne, accessibilité des logements, proximité des transports collectifs etc…

L'accroissement de la dépendance est aujourd'hui devenu un problème crucial pour le Département : avec une progression de plus de 8% par an, le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élève à près de 7 000 personnes dont la moitié à domicile et la moitié en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

2°) La place prépondérante du Département dans l'organisation de la solidarité

Le Département occupe une place centrale dans la mise en œuvre des dispositifs visant à garantir une forte solidarité sur le territoire ornais.

En premier lieu, suite aux lois de décentralisation, le Conseil général a compétence obligatoire dans la gestion du dispositif RMI. Depuis 2002, il a également vocation à assurer la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Plus récemment, la loi du 13 août 2004 lui a transféré la compétence dans l'attribution de différents fonds d'aide (fonds de solidarité logement [FSL], fonds d'aide aux jeunes [FAJ]). Enfin, la loi du 11 février 2005 consacre le rôle déterminant des Départements dans l'élaboration et la conduite des politiques en faveur des personnes handicapées.

En second lieu, le Département entend jouer un rôle stratégique en matière de solidarité. Ses actions en la matière participent au bien-être de la population de l'Orne, et favorisent la mise en œuvre des valeurs de justice sociale, de protection de l'enfance et de celle de la famille. De ce fait, les réalisations dans le domaine de l'action sociale et de la solidarité représentent le principal pôle d'activité du Conseil général. Ce sont aujourd'hui près de 450 agents départementaux, répartis sur l'ensemble du territoire ornais, qui œuvrent sous l'autorité des élus en faveur des solidarités.

Avec des programmes d'action s'élevant à 126,9 M€ en 2007 (soit une augmentation de près de 7% par rapport à 2006), les dépenses du Département en matière sociale représentent plus de 60% des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Par ses origines multiples – exclusion, précarité, dépendance, handicap, enfance maltraitée… – la politique de solidarité départementale s'inscrit dans une forte dynamique inter-institutionnelle. Reposant sur des acteurs multiples, elle suppose une forte capacité de coordination, d'impulsion et doit pouvoir s'appuyer sur une action diversifiée à l'échelon des circonscriptions d'actions territoriales.

3°) Une action forte et structurante

Conjuguer les solidarités est un enjeu prépondérant pour le Département. L'action du Conseil général doit permettre de prévenir l'inadaptation sociale des enfants, de favoriser l'autonomie des personnes âgées et handicapées, d'encourager l'insertion professionnelle des personnes en difficulté et de faciliter l'accès au logement.

1°) Un territoire à l'intersection de deux espaces géographiques marqués

La géographie de l'Orne offre trois grandes composantes physiques : à l'ouest, un territoire de bocage, au centre, le prolongement de la plaine de Caen Falaise, à l'est, les collines du Perche, le pays d'Ouche et le pays d'Auge, au sud la plaine d'Alençon. Les paysages de l'Orne sont donc variés et diversifiés.

L'Orne est irriguée notamment par une dizaine de cours d'eau qui naissent sur son territoire dont les trois principaux sont : l'Orne, l'Huisne et la Sarthe, ce qui fait de ce département un territoire vert et boisé, à forte orientation agricole. L'élevage, pour la viande et le lait, occupe une place prépondérante, avec une exception céréalière dans les plaines d'Argentan et d'Alençon.

Le territoire ornais est divers, terroirs remarquables, bocage préservé, forêts de qualité, espaces naturels d'exception… La physionomie du territoire ornais dégage une identité plurielle (cf. supra). A telle enseigne que parmi les trois parcs naturels dont dispose la Basse-Normandie, l'Orne en compte deux, ce qui renforce l'image d'un territoire riche.

2°) Un patrimoine riche

Dans ce cadre, l'Orne doit attirer, en contrepoint à l'offre des secteurs géographiques traditionnellement attractifs comme le littoral, une clientèle touristique recherchant d'abord un cadre de vie paisible et l'authenticité de territoires préservés. Ainsi, l'Orne devient une destination de villégiature prisée par les habitants des grandes agglomérations, et plus particulièrement de la région parisienne du fait de sa proximité.

Le patrimoine mobilier et immobilier constitue également une attraction touristique et le moyen pour l'Orne de se créer sa propre identité. Des sites emblématiques irriguent le territoire ornais, au premier rang desquels citons le Haras du Pin, la station thermale de Bagnoles de l'Orne le musée de la dentelle d'Alençon, le château de Carrouges, le musée des arts et tradition du Perche, le site de Montormel,….

3°) Préserver et promouvoir

La préservation du territoire conduit à diverses problématiques :
- d'une part la préservation de ressources essentielles, en particulier l'eau, et leur distribution sur le territoire ;
- d'autre part la gestion des effluents et des déchets résultant des activités humaines ;
- enfin la question du devenir des paysages et du foncier dans une perspective historique de réduction importante du nombre d'exploitations agricoles. Question aiguë pour l'Orne dans la mesure où la proportion d'exploitants agricoles dans la population active est trois fois supérieure à la moyenne nationale.

Toutefois, le territoire ornais doit profiter de ses richesses naturelles et historiques, à la fois pour renforcer son identité et à la fois pour en faire un lieu d'attractivité touristique.

L'enjeu pour le Département réside alors dans la valorisation de ses éléments patrimoniaux caractéristiques et leur promotion.

1°) Une situation saine

Le Département a su, par des mesures énergiques, constituer et maintenir une marge de manœuvre appréciée par des résultats budgétaires de clôture positifs, un autofinancement des investissements de l'ordre de 38 M€ et un endettement réduit (au 31 décembre 2006 :197 € par habitant à comparer avec une moyenne nationale des départements au-delà de 335 € par habitant).

Cette situation favorable s'accompagne du maintien depuis 11 ans des mêmes taux de fiscalité sur les ménages et sur les entreprises. Dans la compétition des territoires, cette décision mérite d'être particulièrement saluée et mise en avant.

Toutefois à l'instar de l'ensemble des collectivités territoriales, le Département sera confronté dans les années qui viennent au mécanisme dit de « l'effet de ciseaux » qui voit l'accroissement relatif des charges, le plus souvent imposées, supérieur à l'accroissement relatif des ressources.

Le Département risque en conséquence d'être confronté à un changement de situation financière par rapport à celle qu'il a connue au cours de la dernière décennie, et assurément à une réduction de ses marges de manœuvre accentuée par la faiblesse de ses bases fiscales.

2°) Maintenir une marge de manœuvre dans le temps

Mais s'il souhaite conserver sa liberté d'agir, conformément au principe de libre administration des collectivités locales, le Conseil général se doit de conserver des marges de manœuvre, c'est-à-dire une capacité d'action. En priorité, la conservation de cette capacité d'action s'opérera budgétairement au travers de l'équilibre financier et de son optimisation.

Le budget primitif du Département s'élève en 2007 à 323 M€ dont 228 M€ au titre de la section de fonctionnement et 95 M € au titre de la section d'investissement. L'enjeu, outre la qualité de la gestion comptable, budgétaire et financière, est bien de maintenir, mieux d'optimiser, les capacités actuelles d'intervention avec une épargne annuelle de 38 M€ et un recours à l'emprunt modéré de 25 M€.

Ces niveaux doivent permettre de conserver une faculté d'intervenir dans le domaine social et d'investir pour rester un donneur d'ordre important à l'échelle du territoire. Pour le moyen terme, l'enjeu s'analyse comme la faculté à s'adapter aux aléas, à la nouvelle donne tant au plan financier qu'au plan organisationnel.

En effet, dans le prolongement du travail entrepris, le Conseil général poursuivra la chasse permanente aux dépenses de fonctionnement dont l'utilité n'est plus justifiée, en appui à l'adaptation de la Lolf à la gestion départementale, doublée d'un contrôle de gestion renforcé et à terme d'une évaluation des politiques publiques.

Compte tenu du diagnostic posé et des enjeux pour le Département, le Projet pour l'Orne à l'horizon 2020 s'articulera autour de trois axes d'actions majeurs et un axe méthodologique :

Axes d'actions :

- l'économie, la priorité des priorités
- le progrès pour tous : quelle offre de services aux Ornais ?
- un cadre de vie favorable.

Axe méthodologique :

- le développement de nouveaux modes d'action

1) L'Orne prospère :

Dans un contexte économique de plus en plus compétitif, le Département poursuivra son engagement énergique pour stimuler son économie. L'Orne maintiendra donc et accroîtra sa politique dynamique en faveur du développement économique. L'Orne facilitera aussi l'accès à son territoire. La finalité est la création d'emplois, les plus pérennes. Son action concernera concomitamment les aides aux entreprises, le soutien en faveur du développement de la filière logistique, celui de l'accroissement de l'offre de services aux entreprises, mais aussi l'accompagnement des pôles de compétitivité…

- **le plan de reprise – transmission d'entreprises* pour anticiper les départs massifs en retraite des artisans, commerçants et chef d'entreprises dans les 10 ans qui viennent**

- **le plan d'accès des entreprises à la mondialisation afin de les rendre plus compétitives dans le concert international**

- **un partenariat renouvelé avec les opérateurs associés au développement économique (chambres consulaires et Orne développement…)**

- **recherche d'investisseurs ciblés sur les champs d'excellence de l'Orne**

- **une actualisation permanente de la boîte à outils des aides à l'économie et au développement du territoire (FDAZA, FDDE, FDTPE,…) dans le but d'apporter un soutien adapté aux acteurs économiques investissant sur notre territoire**

- **construction de bâtiments « blancs » grâce à la mobilisation des collectivités publiques qui érigent des bâtiments d'activités économiques polyvalents, aptes à recevoir, à tout moment, les activités les plus variées. Il s'agit de capter des opportunités d'investisseurs économiques, pourvoyeurs d'emplois, en offrant de manière permanente une disponibilité de bâtiments dont les aménagements intérieurs sont facilement adaptables. L'entrepreneur peut ainsi s'installer rapidement sans attendre les autorisations administratives préalables.**

- **création de nouvelles zones d'activités d'intérêt départemental à proximité des échangeurs autoroutiers et des voies structurantes**

- **création de plates-formes logistiques (Sées, Argentan, Valframbert)**

- **installation du très haut débit dans les parcs d'activités majeurs avec l'achèvement du réseau en fibre optique reliant les principaux bassins d'emplois**

- **création de plates-formes intermodales aux abords des échangeurs et noeuds autoroutiers**

- **accompagnement des pôles de compétitivité et pôles d'excellence rurale**

- **Haras du Pin, lieu d'excellence de la filière équine et lieu emblématique de l'Orne devant faire l'objet d'une attention renouvelée pour dynamiser le site tant au plan équin, patrimonial, historique, économique que touristique**

** Le terme « entreprise » regroupe tous les acteurs économiques quelle que soit leur taille.*

2) L'Orne touristique :

Le tourisme est une filière importante du développement économique. A la différence du littoral, l'Orne dispose d'une variété d'espaces naturels favorisant des pratiques en pleine nature : randonnée pédestre et équestre, vélo, VTT, circuit pêche, chasse, … En raison de sa proximité avec le bassin parisien, l'Orne doit devenir l'espace de prédilection pour de courts séjours accueillant une population en quête de tourisme vert.

- **développement de structures d'accueil hôtelières notamment de haut de gamme**

- **développement des circuits culturels de tous ordres en valorisant les richesses du territoire : le tourisme cultuel, tourisme vert, l'agritourisme (tourisme de découverte de l'exploitation agricole avec la vente de produits de la ferme, pouvant être joint à une table d'hôtes, à l'accueil en gîte…)**

- **le cheval : un vecteur de développement touristique avec de fortes perspectives d'avenir**

- **rénovation du patrimoine privé et public pour accroître l'attractivité touristique du territoire**

- **favoriser l'implantation d'un opérateur national pour améliorer l'offre touristique**

- **mise en réseau des différents acteurs facilitant la constitution d'une offre variée et dynamique**

- **promotion des produits du terroir : cidre, poiré, camembert, boudins et tripes…**

- **accompagnement de la filière thermale de Bagnoles-de-l'Orne pour valoriser, sur le quart nord-ouest de la France, les spécificités du territoire ornais**

3) L'Orne agricole

Le secteur agricole se situe dans un contexte européen où la PAC risque d'être abrogée en 2013. Cette éventualité ne doit pas présenter un motif rédhibitoire au développement d'une activité agricole. L'Orne dispose d'un territoire favorable à l'agriculture, et profite d'une volonté forte de la population française à consommer des produits sains et équilibrés. Le secteur agricole a donc un avenir certain, et plus particulièrement dans la vente de produits labellisés.

- **passage de la ferme familiale à l'entreprise ferme**
- **accompagnement à la reprise pour l'immobilier agricole (hors locaux d'habitation) par de jeunes ou nouveaux agriculteurs**
- **d'une manière plus générale, aides au maintien ou à l'installation des jeunes et nouveaux agriculteurs (achèvement du programme de mise aux normes des bâtiments d'élevage…)**
- **encouragement du partenariat entre les collectivités territoriales et la profession agricole pour une meilleure approche de la maîtrise foncière**
- **diversification des activités (biocarburants, méthanisation, filière bois pour l'exploitation des haies, agritourisme, gîtes ruraux, pêche, équestres…)**
- **soutien aux filières locales de qualité : AOC, produits fermiers et filières de distribution, agriculture biologique…**
- **mise en œuvre du plan agricole départemental**

4) L'Orne accessible

C'est en facilitant l'accès d'un territoire que celui-ci devient attractif pour les entreprises, mais aussi pour les touristes.

L'insuffisance d'infrastructures autoroutières favorisant les échanges avec les grands pôles économiques a été jusqu'à présent ressentie comme un handicap pour le développement du département, ou même pour le maintien de l'activité économique. L'absence de lignes ferroviaires modernes contribue également à l'enclavement du territoire, d'autant plus que l'Orne est un département rural : 60 % de la population réside dans une commune de moins de 2 000 habitants. L'ouverture à la circulation en 2005 de l'autoroute A28 qui relie Alençon à Rouen a favorisé le désenclavement du territoire. La réalisation en cours de l'autoroute A88 (Sées-Falaise) y contribuera également, ainsi que la mise en 2 x 2 voies de la RN12 entre Alençon et Paris. De même, la modernisation des axes départementaux Argentan-Flers, Flers-Caen et l'amélioration de la desserte de L'Aigle sont indispensables. Pour être optimal, ce désenclavement doit également concerner le transport ferroviaire et aéroportuaire.

Dans un contexte où le trafic maritime mondial et européen est en constante augmentation, l'ouverture de Port 2000 au Havre offre de nouvelles perspectives favorables à l'ensemble de la Normandie pouvant s'afficher comme la terre d'accueil de plates-formes logistiques majeures.

- **actualisation du plan routier ornais**

- **construction d'un nouvel aérodrome départemental à Sées**

- **développement des liaisons aériennes d'affaires et de tourisme, notamment vers Bagnoles de l'Orne**

- **amélioration des liaisons ferroviaires notamment vers Paris**

2. Le progrès pour tous : quelle offre de services aux Ornais ?

1) L'Orne qui abolit les distances

Les services de proximité ne constituent pas des dépenses à caractère obligatoire pour le Conseil général. Développer les technologies de l'information et de la communication, le transport à la demande, ainsi que d'autres services plus spécifiques, constituent des actions volontaristes et dynamiques de la part du Département. Ainsi, en assurant la couverture de plus de 90% du territoire en haut débit, l'Orne s'est montrée un précurseur parmi les départements ruraux. Sur la base de ces atouts, le renforcement de l'attractivité du département au plein bénéfice de tous les Ornais reste une exigence permanente.

- **résorption des zones blanches en téléphonie mobile**
- **maisons / relais de services publics regroupant pour l'usager des communes rurales la palette du premier accueil des services publics (mairie, poste, EDF/GDF, CAF, …)**
- **service d'accueil des jeunes enfants (à domicile ou en crèches)**
- **transport à la demande ouvrant une offre de transport de personnes là où les transports publics n'irriguent pas ces territoires**
- **L'Orne numérique :**
  - **résorption des zones blanches en haut débit**
  - **développement des espaces publics numériques offrant une assistance complète à la maîtrise des technologies nouvelles auprès de toutes les populations (jeunes, adultes, aînés…)**
  - **création de services numérisés mutualisés et globalisés (visio-guichets, espaces numériques de travail dans les collèges, gestion des paysages et des exploitations agricoles via les TIC, bourse à l'emploi sur le net, télétravail, télémédecine, le télédiagnostic, tableau de bord d'alerte en matière de météo…) entre les différents acteurs pour construire une offre de services publics voire privés accessibles directement par le net en tout point du territoire départemental, initiant la 2ème génération du désenclavement territorial**
  - **partenariat fort à créer avec les entreprises détenant un capital numérique**
  - **développement de la dématérialisation des pièces administratives et de gestion**
  - **pour le logement social, poursuite de la mutualisation des informations sur le parc vacant**

2) L'Orne, en pole position sur l'enseignement et l'apprentissage

La baisse du nombre d'élèves est un fait réel, résultant principalement de la diminution de la démographie. Mais, le nombre de collèges a été jusqu'ici maintenu. Aussi, un tiers des collèges compte désormais moins de 250 élèves. Cette situation peut poser des questions principalement en terme de qualité des formations dispensées : nombre d'options, émulation insuffisante… qui ont un impact direct sur la réussite scolaire.

Par ailleurs après le cursus universitaire, les jeunes diplômés ne sont pas tous égaux face aux débouchés. La facilité ou non à trouver un emploi dépend de la filière choisie. Aujourd'hui, des formations offrent de vrais débouchés. Le médical, l'informatique, les télécommunications, le bâtiment, les banques, les finances ou le droit… sont des secteurs très porteurs. Il devient donc indispensable de mieux orienter les étudiants en fonction des débouchés existants sur la région.

- **étude des métiers en manque de main d'œuvre et porter à la connaissance (constitution d'un observatoire partagé)**
- **professionnalisation des entreprises dans l'accueil des jeunes en alternance**
- **développement des formations courtes (licences et bacs pro)**
- **incitation à la réorientation des jeunes recherchant une voie nouvelle**
- **aide au logement des étudiants et des jeunes travailleurs**
- **développement du pôle universitaire de Montfoulon (création d'un pôle de formation sur le bois)**
- **développement des formations ingénieurs sur le site de Faurecia**
- **utilisation des collèges en dehors des temps scolaires**

3) L'Orne, championne de l'insertion par le travail

C'est en menant des actions en faveur de l'emploi que se construit la lutte contre l'exclusion. L'Orne a commencé cette démarche, en facilitant l'accès aux contrats insertion – RMA et aux contrats d'avenir. C'est ainsi que 70 à 75% des allocataires du RMI sont engagés dans un processus de contractualisation, taux largement supérieur à la moyenne nationale.

- **développement de l'insertion par l'économie (CI RMA)**
- **incitation à la création pour les RMIstes d'emplois d'utilité sociale (chantiers d'insertion, associations sportives, culturelles, environnementales, fonction d'«éco-jardiniers»…)**
- **développement d'une meilleure professionnalisation dans l'artisanat**

4) L'Orne au service des personnes âgées et handicapées

Le vieillissement de la population est mesurable aussi bien sur le plan local, national qu'européen. La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » implique la mise en place de nouvelles offres de service à l'égard des personnes âgées et handicapées, à savoir les services à la personne, l'accessibilité aux soins, aux logements et aux transports, le maintien à domicile…

- **poursuite de l'offre de services de maintien à domicile voire de l'hospitalisation à domicile**
- **sécurisation de la vie autonome à domicile**
- **ciblage des aides départementales vers les publics en difficulté**
- **identification de la demande des seniors en recherche de services dont ils ont la capacité de financement**
- **promotion des résidences services offrant l'opportunité d'accueillir sur un site dédié des retraités choisissant à la fois le confort d'une gestion collective tout en préservant et privilégiant leur espace d'intimité.**
- **mise en accessibilité pour les personnes âgées et handicapées des lignes régulières de transport interurbain**
- **renforcement du transport à la demande**
- **incitation à l'adaptation des logements aux personnes âgées et handicapées**
- **mise en œuvre du nouveau programme de rénovation des EHPAD et du schéma départemental du handicap**
- **évolution des missions de la Maison départementale du handicap**

5) L'Orne culturelle

Pour contribuer à son développement, l'Orne doit certes attirer des entreprises, mais aussi proposer à sa population d'accéder facilement à la culture. Cet accès à la culture est d'ailleurs parfois aussi un critère d'attractivité pour les entreprises qui recrutent sur les marchés d'emplois concurrentiels. Les individus sont de plus en plus exigeants et souhaitent obtenir, au sein de leur département, les mêmes informations culturelles que dans la capitale. Majoritairement, il ne s'agit pas d'une culture de connaissance et sélective, mais d'une volonté éclectique de vivre des temps forts animés et distrayants. L'augmentation du temps libre va dans ce sens permettant aux citoyens d'accéder à de nouveaux loisirs, ou de mieux participer aux manifestations.

- **amélioration et valorisation de l'offre culturelle liée au patrimoine (circuits culturels, cultuels, …)**
- **mise en réseau des musées et des spectacles vivants**
- **développement des pratiques collectives (chorales, harmonies…)**
- **ouverture de salons et galeries d'art**
- **mise en œuvre progressive du schéma de développement de l'enseignement artistique (musique, danse et théâtre) pour favoriser un enseignement de meilleure qualité, dispensé sur l'ensemble du territoire départemental**

6) L'Orne sportive

Près de 20 % des Ornais pratiquent une activité physique au sein d'un club. Le football, le tennis, le judo, l'équitation, la gymnastique volontaire et la pétanque… rassemblent 48,3% des licenciés du département. L'Orne offre également la possibilité de pratiquer, dans les meilleures conditions, des sports de plein air. Anthony GELIN, classé 3ème au championnat du monde de cyclisme sur route, en est le parfait exemple.

Le Département développera à la fois le sport de haut niveau et le sport de masse. En construisant et modernisant les équipements sportifs, le Département contribue à donner à chacun la possibilité de suivre, à proximité de son domicile, un enseignement sportif de qualité, adapté à son niveau et à ses objectifs et de pratiquer dans une dimension de sports-loisirs, son hobby préféré.

- **liaison renforcée entre sport et image du territoire**
- **aide aux sportifs de haut niveau**
- **poursuite du plan départemental de modernisation des équipements sportifs**

1) L'Orne, une richesse environnementale

Avec deux parcs naturels régionaux, l'Orne est le département le plus boisé de Basse-Normandie. Ses paysages préservés et la proximité des zones forestières en font un terrain propice à la découverte des multitudes d'espèces animales qui y résident. Un ensemble d'infrastructures est à la disposition des amoureux de la nature avec pour mot d'ordre le respect de ces richesses naturelles. Un patrimoine remarquable est aussi visible au travers des nombreuses visites de châteaux et monuments historiques. C'est pourquoi tout doit être mis en œuvre pour valoriser cet atout dans une approche d'économie positive.

- **valorisation du patrimoine bâti avec une rénovation et une reconquête des centres bourgs tendant à limiter l'étalement urbain**

- **développement cohérent des pistes cyclables et des voies vertes**

- **animation des espaces naturels sensibles**

- **préservation, valorisation et promotion du patrimoine naturel : mise en œuvre du schéma départemental des espaces naturels sensibles, développement des circuits de pleine nature (forêt, pédestre, VTT, équestre, d'attelage…) en concertation avec l'Office national des forêts**

- **promotion des pratiques d'entretien des espaces publics plus respectueuses de l'environnement**

2) L'Orne, une ambition pour le logement

L'accès au logement est un véritable défi de société. Au-delà de ses compétences obligatoires, le Département a depuis plusieurs années soutenu les actions des promoteurs visant à accroître le nombre de logements, leur qualité et leur disponibilité au plus grand nombre des Ornais. Par ailleurs, la réalisation des grands ensembles des années 1960 – 1970 a montré ses limites. C'est pourquoi un travail de rénovation et de réhabilitation des logements sociaux est engagé dans différentes zones urbaines sensibles. Il convient de poursuivre les transformations nécessaires pour rendre les logements encore plus conformes aux attentes de la population et notamment des jeunes qui s'installent.

- **privilégier la réalisation de maisons individuelles dans les programmes de logements sociaux**
- **restructuration et réhabilitation des immeubles collectifs dans le logement social**
- **aide au logement des étudiants et des jeunes travailleurs**

3) L'Orne, terre d'accueil des médecins

Les départs massifs en retraite dus au phénomène du "papy boom" vont conduire à des pénuries de main d'œuvre dans beaucoup de secteurs. Le secteur médical ne sera pas épargné par cette situation et devra en plus faire face à un vieillissement de la population.

Bien que la gestion de la santé appartienne pleinement à l'Etat, l'Orne s'oblige à réagir en proposant un certain nombre d'actions afin d'assurer à tous les habitants une offre de qualité en matière d'accès aux soins et de santé :

- **accompagnement des étudiants et des remplaçants dans les filières médicales**
- **mise en réseau des médecins et spécialistes**
- **réunion d'une conférence départementale**
- **poursuite de l'action entreprise tendant à valoriser l'image de l'Orne auprès des prétendants à l'installation (spécialistes, médecins, remplaçants, professionnels de la santé…)**
- **soutien à la création de maisons médicales**

4) L'Orne qui protège sa ressource en eau

L'un des grands défis de la planète est de préserver son capital en eau. A l'échelle de l'Orne, la ressource en eau demeure une exigence essentielle pour répondre à la demande des habitants. De plus, la satisfaction des besoins agricoles avec l'élevage, celle des divers acteurs économiques... nécessitent au-delà d'une prise de conscience collective, l'exercice d'une démarche volontaire. Au titre de ses compétences facultatives, le Conseil général entend s'inscrire dans ce processus et poursuivre son action énergique en faveur de la sensibilisation et de la protection de l'environnement notamment en restant un précurseur dans la protection des ressources en eau.

- **application des schémas départementaux :**

  - **d'alimentation en eau potable**
  - **d'assainissement**

- **préservation de la ressource en eau :**

  - **protection des captages d'eau**
  - **protection et gestion des milieux aquatiques**
  - **incitation à la sécurisation de l'alimentation en eau potable**
  - **adéquation des différents usages pour un département « tête de bassin »**
  - **maîtrise des rejets (eaux usées et eaux pluviales)**

5) L'Orne, leader de la filière bois

La préservation des espaces forestiers passe par l'entretien, l'exploitation et la valorisation des bois. Privilégiant le bois d'une part, comme matériau à part entière et d'autre part, comme source d'énergie, le Département de l'Orne accentuera son effort pour le développement de l'utilisation du bois dans l'économie contemporaine. Cette matière première écologique permet en outre de valoriser, comme source de chauffage, les bois impropres à la transformation en bien de consommation (menuiserie, industrie…). Les deux axes d'évolution sont complémentaires et donne au Département l'occasion de renforcer sa politique de valorisation de la filière.

- **soutien adapté à la filière pour l'exploitation des bois tant bocagers que forestiers**
- **ouverture de BTS voire d'une 3ème année de diplôme d'ingénieur**
- **consolidation de la politique d'aide en faveur des chauffages collectifs au bois**

6) L'Orne, un « territoire propre » par excellence

Le Conseil général a pour ambition de conserver et pérenniser sa ressource première : l'environnement.

En effet, concevoir un développement à un horizon plus éloigné oblige à la prise en compte des changements refondateurs de notre société de demain. L'écologie raisonnée et raisonnable ouvre la voie certaine sur une économie construite autour de cette dimension protectrice mais valorisée du patrimoine naturel. Loin d'une vision régressive, d'une approche figeant les acteurs et interdisant les initiatives, le Conseil général veut se donner les moyens :

- d'un paysage sauvegardé mais source d'emplois,
- d'une ressource en eau gérée mais utile à toutes les activités exercées sur le territoire,
- d'une élimination des déchets obligée mais privilégiant leur valorisation.

- **qualité des paysages :**

  - **favoriser la mise en œuvre de démarches concertées pour la mise en valeur des paysages par les collectivités publiques**
  - **inciter à la préservation du maillage bocager**

- **qualité des rivières :**

  - **appuyer la mise en place de démarches de bassin cohérentes pour favoriser un meilleur état des cours d'eau**

- **qualité de l'assainissement :**

  - **accompagner la construction et la réhabilitation de stations d'épuration et de réseaux**
  - **pérenniser l'élimination de sous-produits issus de l'épuration**

- **suivi du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PEDMA) : création d'un observatoire départemental, sensibilisation, communication…**

1) S'affranchir des contraintes des limites départementales

L'organisation issue de la Révolution française laisse, au territoire départemental, une configuration d'exception. Les sites urbains sont positionnés à la périphérie des limites départementales ou à proximité. Cette géographie administrative pénalisante et réductrice doit donc être compensée en renforçant des coopérations extra-départementales, voire un renouvellement de la gouvernance des territoires frontaliers.

- **travail en réseau avec nos voisins**

2) L'Orne, une notoriété renforcée

En terme de communication grand public, il est nécessaire de favoriser la notoriété du Département.

- **recherche d'un événement majeur ou amplification d'un événement existant**
- **labellisation « ORNE » de différentes manifestations et (ou) structures**
- **un réseau des ambassadeurs de l'Orne**

3) L'Orne, des partenaires unis

Pour optimiser les résultats de l'action du Conseil général, il est indispensable de travailler de façon collective avec les différents partenaires. L'association des chambres consulaires, d'Orne développement, des pays, des institutions publiques et privées aux différents projets partagés, leur investissement dans les actions à entreprendre, et un travail conjoint, seront notamment les modes opératoires pour une meilleure dynamique de notre territoire.

- **développement et renforcement de projets partagés**
- **des relations nouvelles avec les organismes associés et opérateurs du Conseil général**
- **une conférence périodique des principaux partenaires institutionnels ornais aménageurs du territoire**

4) L'Orne qui anticipe

L'action du Conseil général doit être fondée sur une observation effective des évolutions de son territoire. De plus, la construction de réseaux de partenaires offrira d'une part, la conservation de nos capacités d'action et décuplera d'autre part, nos forces.

- **création d'un outil interne d'observation et de prospective**
- **mise en réseau des données avec les autres acteurs institutionnels (dont SIG)**

Ne pas subir, mais construire son destin. Tel est le message délivré par ce projet définissant une stratégie, dessinant de grandes orientations et fondé sur des valeurs. Le passé prestigieux des territoires de l'Orne nous appelle à nourrir les plus hautes ambitions y compris celles qui pourraient aujourd'hui nous apparaître comme hors de portée. Le destin d'un département, comme celui d'une personne, n'est écrit nulle part. Il se construit chaque jour. C'est un combat et une volonté de tous les instants. Il est à la discrétion du génie, de la détermination de tous ceux qui décident et qui ont le courage d'inscrire l'audace dans leur logiciel de décision. Cette ambition collective n'est pas seulement une bonne intention, ou même un état d'esprit ou un comportement. Elle est une exigence. Nous l'avons, tous ensemble, en partage et nous l'affirmons dans ce

Projet pour l'Orne à l'horizon 2020